

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 31 mars,
à 10h00,

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société A.V.A.S IMMOBILIER, Société civile immobilière au capital de 2 000 €, divisé en 100 parts sociales de 20,00 € chacune, s'est réunie le 31 mars 2026, à 10h00, sur convocation faite par Monsieur Alexandre Vert, Associé et Gérant, au siège social de la Société, 1 RUE JEAN COCTEAU – 13300 SALON-DE-PROVENCE.

La convocation a été adressée à chaque associé en main propre en date du 16/03/2026.

La feuille de présence, signée par tous les associés présents ou représentés et accompagnée le cas échéant des pouvoirs, constate que l'ensemble des associés représentant la totalité du capital social est présent ou représenté (ci-après "**La Collectivité des Associés**").

L'Assemblée désigne Monsieur Alexandre Vert comme Président de séance.

Le Président de séance constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour ci-après arrêté.

- Modification de l'exercice social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de la Collectivité des Associés les pièces ci-après.

- Une copie de la convocation adressée en main propre à chaque associé ;
- La feuille de présence accompagnée, le cas échéant, des pouvoirs des associés représentés ;
- Le texte du projet des résolutions soumises à la Collectivité des Associés ;
- Un exemplaire des statuts de la Société et le projet des nouveaux statuts de la Société ;

Il déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n°1

Modification de l'exercice social et modification corrélative des statuts

La Collectivité des Associés décide, à compter de ce jour, d'effectuer la modification suivante de l'exercice social de la Société :

Modification de la date de clôture de l'exercice social

La date habituelle de clôture de l'exercice social est le **31 mai**.

Elle est remplacée par le **31 Décembre**.

L'exercice social en cours aura une durée exceptionnelle de 19 mois, jusqu'au 31 Décembre 2026.

Cette résolution emporte modification de l'article 23 des statuts, désormais rédigé comme suit :

Article 23 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance, ainsi que la Collectivité des Associés ou ses mandataires.

Fait à SALON-DE-PROVENCE, le 31 mars 2026

Signature du Président de séance :



Monsieur Alexandre VERT

Signature des associés :



La société HOLDING GREEN, représentée par Monsieur Alexandre VERT